



Accusé d'accès à la nationalité française par fraudes

Par **Karim**, le **24/12/2008** à **07:04**

Bonjour a tous,

Je suis d'origine algérienne, marié à une française d'origine algérienne en 2003. J'ai obtenu la nationalité française par déclaration en 2006 ainsi que mes deux enfants issus d'une première union.

En ce moment, je suis en instance de divorce (entamé en septembre 2008), qui suit son cours dans le cadre d'une procédure de séparation à l'amiable (du moins c'est ce que je pensais !).

Ce matin, je viens de répondre à un interrogatoire de police dans le quel, je suis accusé d'avoir accédé à la nationalité française par voies frauduleuses : mon épouse puisque on est pas encore officiellement divorcé , a réduit les cinq années de vie commune à un simple complot me permettant d'avoir la nationalité française pour mes moi même et mes deux enfants mineurs.

Selon, le capitaine de police qui m'avait interrogé, il s'agit des services préfectoraux qui ont chargé le parquet cette enquête !

Est ce que quelqu'un peut m'informer sur la suite de de cette la procédure ?

Merci d'avance

Par **jeetendra**, le **24/12/2008** à **09:15**

bonjour, si l'enquête aboutie le risque c'est l'expulsion assortie d'une interdiction de territoire, une condamnation, c'est grave comme accusation, lisez dans mon blog sur legavox.fr l'admission au séjour, courage à vous, cordialement